



Urgent absence de salaire en décembre

Par Kaikai

Bonsoir, je travaille pour l'éducation nationale comme aesh. Le 22 décembre je devais recevoir mon salaire comme le calendrier le prévoit. Ce jour là j'ai reçu un appel d'un employé de la dsden me signalant que suite à une erreur lors de mon passage en cdi je ne pourrais pas être rémunérée en décembre que je devais attendre la fin du mois de janvier pour être payée. J'ai expliqué que c'était impossible que ma situation financière ne me le permettait pas. Il m'a recommandé de contacter ma banque pour reculer mes échéances. Quand je lui ai parlé des frais de la vie quotidienne course, essence etc il m'a dit qu'il allait voir avec le service social. 1h après une responsable m'a téléphonée pour me dire de voir avec la maison de la solidarité pour faire une demande de bons alimentaires. J'ai fait appel à des syndicats qui ont contacté le secrétaire général de la dsden, celui-ci a expliqué qu'il allait faire son possible pour que je puisse avoir une avance avant le 30 décembre... à ce jour je n'ai rien reçu.

Je vis seule avec mes 2 enfants, je comptais vraiment sur mon salaire pour les fêtes de fin d'année mais aussi pour vivre normalement. Aujourd'hui je ne sais pas comment je vais pouvoir acheter à manger, payer mon essence, mes crédits, factures...

Je ne sais pas vers qui me tourner, la seule chose dont je suis sûre c'est que cette case qui n'a pas été cochée lors de mon passage en cdi m'a plongée dans une grande tourmente. Je ne sais pas vers qui me tourner. J'éprouve une grande colère face à cette situation injuste et une grande tristesse à l'idée de ne pas pouvoir subvenir aux besoins de mes enfants alors que je travaille pour cela. Merci par avance pour votre aide

Par Henriri

Hello !

Que vous ayez un contrat de droit privé ou de droit public commencez par envoyer une LRAR à votre employeur pour exiger d'être payée.

Lecture pour vous :

[url=https://www.inspectiondutravail.info/que-faire-si-un-employeur-ne-verse-pas-le-salaire/]https://www.inspectiondutravail.info/que-faire-si-un-employeur-ne-verse-pas-le-salaire/[/url]

ou

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2308]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2308[/url]

A+

Par kang74

Bonjour

Malheureusement l'inspection du travail ne vous sera d'aucun secours .

Les agents du service public ne sont pas concernés par le code du travail, et dans l'éducation nationale les retards de salaire sont assez courant .

D'autant plus que le dernier salaire est le solde de tout compte : si le CDI n'a pas été pris en compte , ceci explique cela

La seule chose à faire est de contacter les syndicats d'une part et faire une mise en demeure au DASEN en rappelant que si la situation ne se débloque pas vous exigez des intérêts moratoires qui s'ajouteront à votre salaire

Objet : Mise en demeure de versement du salaire du XX/XX/XXXX au XX/XX/XXXX (préciser date) et d'intérêts moratoires

Madame, Monsieur,

À ce jour, je n'ai pas été payé-e pour les sommes dues suivantes :

Ici, il faut détailler très précisément la demande : salaires, indemnités, heures supplémentaires, pour telles et telles dates, demandes effectuées auprès des gestionnaires le XX/XX/XXX, réponses des gestionnaires, relances, etc.

Je vous mets en demeure par la présente du paiement du principal, (il s'agit des sommes dues par l'administration concernant votre salaire du mois de xxx) et le versement d'intérêts moratoire et d'indemnité de retard sur la base du taux de l'intérêt légal, en vertu de la Circulaire du Budget n°140 du 24 octobre 1980.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par Marck_ESP

Bienvenue et bonjour

Nous ne vous serons malheureusement pas d'un très grande aide.

Il y a urgence, donc, essayez d'appeler l'Assistant(e) Social(e) des personnels de votre DSDEN (ce n'est pas le même service que la Maison de la Solidarité, c'est un service interne à votre employeur).

Expliquez que l'erreur vient de l'institution et qu'ils doivent activer le fonds de secours d'urgence.

- Rappelez le représentant syndical qui vous a aidée. Dites-lui que l'engagement du Secrétaire Général n'a pas été respecté au 30 décembre. Demandez-lui d'intervenir à nouveau "au sommet" pour vérifier si le virement a été ordonné ou s'il est bloqué.

- Parallèlement, envoyez un message à votre conseiller bancaire via votre application ou par mail. Joignez une attestation de la DSDEN ou expliquez par écrit que vous subissez un retard de paiement administratif.

Demandez officiellement la suspension des frais de rejet et une extension exceptionnelle de votre découvert autorisé jusqu'au versement de la paye fin janvier, en invoquant votre bonne foi et la stabilité de votre emploi (passage en CDI).

Une fois l'urgence passée, vous seriez en droit de demander réparation. L'administration est responsable du préjudice causé par ses erreurs de gestion.

Par Kaikai

Bonjour et merci pour vos réponses:

J'ai recontacté les représentants syndicaux l'un m'a dit qu'il ne pouvait rien faire l'autre m'a dit à peu près la même chose en m'envoyant un lien vers la procédure de référé provision.

J'ai contacté toutes les assistantes sociales de la dsden, 3 au totale, je n'ai eu qu'une seule réponse un message automatique pour me signaler qu'elle était en congé et serait de retour le 4 janvier.

En parallèle j'ai eu au téléphone ma conseillère bancaire qui m'a annoncée qu'elle ne pouvait rien faire. Les paiements seront refusés et des frais s'ajouteront. Je n'ai aucune épargne qui pourrait couvrir cela et mon salaire n'est pas suffisant pour envisager un découvert supplémentaire.

J'ai appelé le tribunal administratif qui m'a dit que je devais voir avec un avocat spécialisé en droit public. Il est bien entendu que je l'aurais déjà fait si j'avais eu les moyens de les faire.

Je m'en sens impuissante et de fait je le suis. Les services de l'état sont en train de me plonger dans la précarité et je suis face à un mur.